

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2010**

L'an deux mil dix, le jeudi 21 octobre 2010 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 14 octobre 2010, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, BEAUTE, JOUGLET, NEON, PEYRELADE, THONG, LEROUX  
Messieurs ALLETON, BLIN, BRUNET, DELAFOY, CORRE, GOYET, LISEMBART,  
PLEUVRY, VINCENT, LANELUC, POULAIN

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs, GARNIER, PARIS, LEROY, HUBERT

**POUVOIRS :**

- **M. HUBERT a donné pouvoir à M. VINCENT,**
- **M. PARIS a donné pouvoir à M. BRUNET**

Secrétaire de séance : LINA BEAUTE

M. Le Maire indique qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :  
- Achat de terrain dans le centre bourg de Ruaudin

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2010 est considéré comme approuvé.

**2-DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROULE-CROTTES :**

L'article L. 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un syndicat de communes qui n'exerce aucune activité depuis au moins deux ans peut être dissous par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département du siège du syndicat, après avis des conseils municipaux des communes membres.

Par lettre en date du 20 juillet 2010, Monsieur le Préfet de la Sarthe constate que le Syndicat Mixte du Bassin du Roule-Crottes se trouve dans cette situation. Il demande aux conseils municipaux des communes membres d'émettre un avis sur la dissolution dudit syndicat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin du Roule-Crottes.**

**Adopté à l'unanimité.**

**3-SMAEP APPROBATION RAPPORT ANNUEL SUR QUALITES DE L'EAU et CA 2009**

En vertu des dispositions de la loi N°95 -101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret N° 95 - 635 du 6 mai 1995 sur les rapports annuels, sur les prix et la qualité de l'eau potable, le Maire de chaque commune adhérente au Syndicat doit présenter ce rapport au Conseil Municipal.

Le maire donne lecture au conseil de la note sur le rapport annuel du Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région Mancelle qui comprend des indicateurs techniques sur la production, distribution, consommation et la qualité de l'eau et des indicateurs financiers sur le prix de l'eau, la facture d'eau et d'assainissement.

Le rapport et le CA sont consultables à la Mairie.

M. DELAFOY fait part aux membres du conseil des grandes lignes du rapport :

## I - PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

L'alimentation en eau potable de la ville du Mans et des communes de la région mancelle dont Ruaudin est assurée par le SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DU MANS (SIDERM) qui regroupe Le Mans et les 8 communes faisant partie de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et 32 autres communes dont Ruaudin.

Le Bureau du Syndicat comprend :

1 Président

5 Vice-Présidents

8 Membres

Le Président et le Bureau exécutent les décisions du Comité Syndical qui se réunit au moins une fois par semestre afin d'étudier et voter les budgets, les programmes de travaux et régler toutes les affaires concernant les orientations à court, moyen et long terme du Syndicat.

**Le Syndicat assure avec sa propre gestion, l'étude, la direction, l'exécution et le financement de tous ses travaux (canalisations, ouvrages de stockage, stations de pompage).**

Il recrute ses abonnés et procède à l'achat de ses compteurs.

L'eau consommée sur le territoire syndical est achetée en majeure partie à la Communauté Urbaine Le Mans Métropole. Le Syndicat assure depuis juillet 2008, l'exploitation du réseau (entretien des réseaux et ouvrages, relevé des compteurs, facturation); le forage de Saint Mars d'Outillé et les deux forages de Saint-Pavace assurent environ 21 % de la consommation totale du Syndicat. Trois nouveaux forages à Yvré-le-Polin (dont un de secours) devraient être mis en service en 2012 après la réalisation des enquêtes administratives, de la pose des réseaux et de la construction de l'usine de traitement.

## II - INDICATEURS TECHNIQUES

### 2-1- PRODUCTION

#### 2-1-1- Captage

L'eau potable provient de quatre sources:

- L'usine des eaux de l'Epau traitant l'eau de la rivière « l'Huisne » d'une capacité de production maximum de 60.000m<sup>3</sup> /jour (3000 m<sup>3</sup>/h) soit 78 % des besoins du Syndicat Mixte et qui alimente Ruaudin notamment.
- Le forage de St Mars d'Outillé d'une capacité de production de 3 000 m<sup>3</sup>/jour qui alimente les communes de Mulsanne, Téloché, Laigné en Belin, Saint Gervais en Belin
- Les deux forages de St Pavace d'une capacité de production maximum 3.000m<sup>3</sup> /jour chacun.

Ces trois forages qui captent l'eau dans les sables aquifères du Cénomaniens, alimentent les 22 % restant des besoins du Syndicat.

Le SIDERM dispose de 4 stations de seconde élévation :

Yvré L'Evêque : 2 groupes de 20m<sup>3</sup>/h,

Changé : 2 groupes de 28m<sup>3</sup>/h,

Sargé-les-Le Mans : 4 groupes de 45m<sup>3</sup>/h,  
Champagné : 3 groupes de 20m<sup>3</sup>/h.

### 2-1-2- Stockage

Le stockage principal de l'eau traité par l'usine de l'Epau est celui de Gazonfier qui dessert les secteurs *haut et bas service* de la ville du Mans et de la grande partie du Syndicat Mixte. La durée moyenne d'alimentation, uniquement à partir de ce stockage est au plus d'une journée en période normale et inférieur à une journée en période de pointe.

Le SIDERM possède 8 châteaux d'eau et 6 réservoirs aux sols :

#### Châteaux d'eau à :

- 3 à Allonnes d'une capacité unitaire de 1000m<sup>3</sup>
- 1 à Changé d'une capacité unitaire de 200m<sup>3</sup>
- 1 à Laigné en Belin d'une capacité unitaire de 500m<sup>3</sup>
- 1 à Saint Georges du Bois d'une capacité unitaire de 150m<sup>3</sup>
- 2 à Trangé d'une capacité unitaire de 1000m<sup>3</sup> et 2000m<sup>3</sup>

#### Réservoirs au sol à :

- 1 à Champagné d'une capacité unitaire de 500m<sup>3</sup>
- 1 à Changé d'une capacité unitaire de 500m<sup>3</sup>
- 2 à Rouillon d'une capacité unitaire de 1000m<sup>3</sup>
- 1 à Yvré L'Evêque d'une capacité unitaire de 300m<sup>3</sup>
- 1 à Saint Mars d'Outillé d'une capacité unitaire de 2000m<sup>3</sup>

## 2-2- CONSOMMATION

### 2-2-1-Consommation année 2009

La consommation facturée a été de 5 520 810 m<sup>3</sup> (5 230 819 m<sup>3</sup> en 2008) soit une hausse de 5,54 % par rapport à 2008.

Les volumes d'eau prélevés sur les poteaux d'incendie publics utilisés par les services de secours ne sont pas facturés.

La consommation d'eau facturée aux abonnés de Ruaudin a été de 274 812 m<sup>3</sup>.

### 2-2-2- Consommation des six dernières années :

|           |                          |
|-----------|--------------------------|
| 2005..... | 5 045 045 m <sup>3</sup> |
| 2006..... | 5 544 613 m <sup>3</sup> |
| 2007..... | 4 850 630 m <sup>3</sup> |
| 2008..... | 5 230 819 m <sup>3</sup> |
| 2009..... | 5 520 810 m <sup>3</sup> |

Le nombre d'abonnés au 31/12/2009 est de 42 155 (41 185 en 2008) dont 1 606 pour Ruaudin:

- Branchements domestiques (habitations et jardins)..... 40 170
- Branchements industriels ou d'arrosage..... 1 427
- Branchements en attente (sans compteurs)..... 558

## 2-3- LONGUEUR DU RESEAU du Syndicat

1.315 kilomètres au 31/12/2009

## 2-4- QUALITE DE L'EAU

### 2-4-1-Provenance de l'eau distribuée à Ruaudin

L'eau potable distribuée sur la commune de RUAUDIN provient de l'usine des eaux de l'Epau (rivière l'Huisne).

### 2-4-2-Traitement mis en œuvre

La filière de traitement est classique de type : Coagulation ,Floculation,Décantation , Filtration sur sable, Ozonation, Filtration sur charbon actif en grains, Post-chloration.

### 2-4-3-Prélèvements d'échantillons

216 prélèvements ont été effectués sur l'ensemble du territoire syndical par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et analysés par le Laboratoire Municipal du Mans notamment pour RUAUDIN le :

- 10/03/09 centre bourg
- 14/09/09 centre bourg
- 15/12/09 centre bourg

### 2-4-4-Résultats des analyses

Les résultats de ces analyses montrent un suivi correct de l'eau distribuée ; un rapport annuel est transmis à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

L'eau distribuée en 2009 a été d'une bonne qualité bactériologique (taux de conformité :100%); elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires à l'exception de dépassements de la limite de qualité bromate constatés pour 20 % des analyses réalisées à l'usine de traitement du Mans dans le cadre d'un suivi renforcé. Une mise en conformité du traitement pour ce paramètre sera indispensable en 2010. Des travaux sur le traitement d'ozonation responsable de la formation des bromates sont prévus en 2010.

Concernant l'unité de distribution de l'usine des eaux de l'Epau :

- La concentration moyenne analysée en nitrates a été de 16,3 milligrammes par litre (maxi:24 mg/l).
- Les limites de qualité réglementaires n'ont pas été dépassées pour l'ensemble des pesticides (100 % de conformité) ; la teneur limite doit être inférieure à 0,5 micro-grammes par litre mais à titre de précaution cette valeur est ramenée à 0,1 micro-gramme par litre.
- La dureté de l'eau (eau calcaire) est considérée comme moyenne avec un TH de 29° F (degré français).
- La teneur en fluor est de : 0,1 milligramme par litre. Un apport complémentaire, après avis médical, peut être envisagé.

Compte tenu des exigences du Code de Santé public, articles R1321-1 et suivants, il est rappelé, concernant le plomb qu'il convient de poursuivre la suppression des branchements en plomb (canalisation reliant le réseau public au compteur de l'abonné). La limite de qualité réglementaire pour le plomb est fixée à 10 microgramme/litre au 25 décembre 2013 et à 25 microgramme/litre durant la période de transition du 25 décembre 2003 au 25 décembre 2013.

### III - INDICATEURS FINANCIERS

#### 3-1-PRIX DE L'EAU AUX USAGERS

Le syndicat pratique un tarif binôme, voté chaque année par le Comité Syndicat, comportant :

- un terme fixe (ou abonnement),
- un terme variable (ou prix du m<sup>3</sup> x par la consommation d'eau).

Le taux de TVA est 5,50 %

##### 3-1-1-L'abonnement

Son montant doit équilibrer en grande partie les dépenses d'exploitation du Syndicat et en particulier les intérêts des emprunts et les amortissements techniques.

##### Evolution de cet abonnement

| <u>Année</u> | <u>Montant de l'abonnement</u> | <u>Variation en %</u> |
|--------------|--------------------------------|-----------------------|
| 2005         | 33,48 € (hors tva)             | - 5,75                |
| 2006         | 31,44 € (hors tva)             | - 6,10                |
| 2007         | 29,40 € (hors tva)             | - 6,93                |
| 2008         | 30,00 € (hors tva)             | + 2,04                |
| 2009         | 31,08 € (hors tva)             | + 3,50                |
| 2010         | 32,04 € (hors tva)             | + 3,00                |

A terme la part de l'abonnement devrait diminuer pour ne plus représenter que 20% du montant de la facture d'un abonné consommant 120m<sup>3</sup>.

##### 3-1-2-Le prix de l'eau

##### Evolution du prix de l'eau

| <u>Année</u> | <u>Prix du mètre cube</u> | <u>Variation en %</u> |
|--------------|---------------------------|-----------------------|
| 2005         | 0,887 € (hors tva)        | + 4,85                |
| 2006         | 0,927 € (hors tva)        | + 4,50                |
| 2007         | 0,963 € (hors tva)        | + 3,88                |
| 2008         | 0,982 € (hors tva)        | + 1,97                |
| 2009         | 1.016 € (hors tva)        | + 3,50                |
| 2010         | 1.046 € (hors tva)        | + 3,00                |

##### 3-1-3 - Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

(Agence de l'Eau Bassin Loire Bretagne)

Cette redevance est fixée à 0,30 € / m<sup>3</sup> pour 2010 soit une hausse de 3,45 % par rapport à 2009.

##### 3-1-4 - Redevance pour préservation des ressources

(Agence de l'Eau Bassin Loire Bretagne)

Cette redevance est fixée à 0,04 € / m<sup>3</sup> pour 2010 soit une baisse de 20 % .

### 3-2-LA FACTURE D'EAU ( hors taxes ) pour un abonné de Ruaudin

|   | Montant2008 | Variation                | Montant2009 | Variation | Montant  | -----    |
|---|-------------|--------------------------|-------------|-----------|----------|----------|
| Terme fixe<br>%                                   | 30,00 €     | + 2,04 %                 | 31,08 €     | + 3,50 %  | 32,04 €  | + 3,00   |
| Prix du m3  | 0,982 €     | + 1,97 %                 | 1,016 €     | + 3,50 %  | 1,046 €  | + 3,00 % |
| Total pour un abonné<br>Consommant 120 m3<br>%    | 147,84 €    | + 1,99 %                 | 153,00 €    | + 3,50 %  | 157,56 € | + 3,00   |
| Préservation de la<br>ressource en eau<br>20,00 % | 0,0617 €    | + 23,40 %                | 0,05 €      | - 18,96 % | 0,04 €   | -        |
| Redevance de<br>pollution (1)<br>3,45 %           | 0,28 €      | Différente<br>suivant le | 0,29 €      | + 3,57 %  | 0,30 €   | +        |
|   |             | communes                 |             |           |          |          |

(1) Redevance perçue par l'Agence de L'Eau

Ainsi :

**Pour un abonné ruaudinois consommant 50 m3 d'eau** dans l'année 2010  
le prix moyen du m3 d'eau lui sera facturé **2,02 € htva (1,98 € en 2009) soit + 2,00 %.**

**Pour un abonné ruaudinois consommant 100 m3 d'eau** dans l'année 2010  
le prix moyen du m3 d'eau lui sera facturé **1,70 € htva (1,67 € en 2009) soit + 2,00 %.**

**Pour un abonné consommant ruaudinois 120 m3 d'eau** dans l'année 2010  
le prix moyen du m3 d'eau lui sera facturé **1,65 € htva (1,61 € en 2009) soit + 2,48 %.**

#### **IV - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

4-1-TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE LA DIVERSIFICATION DE LA  
PRODUCTION POUR LA SECURITE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE  
L'AGGLOMERATION MANCELLE

(travaux de renouvellement, renforcement, extension de réseaux et hors programmes de lotissements et branchements isolés)

#### **Travaux effectués en 2009 sur le territoire de la Commune de Raudin :**

##### A/ Travaux de renouvellement ,renforcement et extension de réseaux Route de Brette les Pins

##### B/ Travaux hors programme :

###### - Branchements isolés :

Branchements réalisés par le syndicat pour le compte de particuliers 114  
Le Syndicat a par ailleurs procédé à la pose de compteurs sur des branchements d'opérations existantes. Il a réalisé des déposes de compteurs.

##### C/ Remplacement de compteurs :

Le Syndicat a procédé au remplacement de 864 compteurs en panne ou trop anciens.  
(lors de ces opérations, il est procédé, si nécessaire, à la mise en conformité des branchements, par remplacement des regards et/ou la pose de clapets anti-retour)

#### **4-2-DEGREVEMENT POUR FUITES SUR RESEAUX PRIVES**

En vertu de l'article 19 du règlement du SIDERM un abonné peut solliciter une réduction de consommation en raison de fuites dans ses installations intérieures. Au vue du justificatif du motif de la surconsommation, le SIDERM pourra accorder un dégrèvement après application d'une franchise égale à 2 fois la consommation moyenne des 3 dernières années de la période concernée. Toute nouvelle réduction pour ce même motif ne pourra être accordée qu'après une durée de 5 ans.

238 demandes (107 en 2008) ont été comptabilisées; 171 ont été prises en compte représentant un montant de dégrèvement de 69 412 € (68 725 m3)

#### **4-3-AIDES ACCORDEES AUX ABONNES pour le règlement des factures**

Une convention a été finalisée dans le cadre du dispositif «Solidarité Eau» avec les Service de l'Etat. 121 dossiers (156 en 2008) ont reçu un avis favorable de la Commission représentant une prise en charge de :

- 2 879,92 € par l'Etat
- 3 342,97 € par le CCAS
- 3 272,67 € par le Syndicat

40 dossiers supplémentaires (44 en 2008) ne rentrant pas dans ce dispositif ont été traités favorablement par une prise en charge de :

- 2 062,10 € par le CCAS
- 1 289,09 € par le Syndicat

En effet, pour les dossiers non éligibles au dispositif (moyenne économique du ménage supérieure à 640 € pour 2008), le principe d'une participation du Syndicat à hauteur de celle accordée à

l'utilisateur par le CCAS, avec un maximum de 1/3 du montant TTC de la facture, a été entérinée par le Comité Syndical.

Le montant des créances admises en non valeur représentent pour 2010 la somme de 52 672 € soit environ un taux de recouvrement estimé à 99 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.  
Adopté à l'unanimité.**

M. DELAFOY indique que le SIDERM vient de conclure un marché pour effectuer le changement de tous les compteurs. Le marché est basé sur le système de la télérelevé ce qui permet le relevé des compteurs sans avoir à se déplacer sur site. Cela limite en conséquence les déplacements et permet de détecter rapidement d'éventuelles fuites. A noter que chacun a reçu le nouveau règlement du SIDERM, il convient de rappeler que les usagers n'ont rien à régler pour la mise en place des nouveaux compteurs. Le remplacement se fera par tranche (des plus anciens compteurs au plus récents).

#### **4-CONTRAT PERSONNEL :**

Par délibération en date du 24 septembre 2010, nous avons décidé de recruter un agent à raison de 6 heures semaine et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant à compter du 13 septembre 2010 jusqu'au 22 octobre 2010 inclus.

M. CORRE indique que ce recrutement résulte du fait que nous n'avons pas pu recruter l'animatrice enfance jeunesse comme prévu initialement car le Pole Emploi nous a informé que le dispositif CAE était stoppé jusqu'à la fin de l'année 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au renouvellement du présent contrat jusqu'au 25 février 2011.  
Adopté à l'unanimité.**

#### **5-Convention avec la Fédération Départementale de la Chasse**

Cette convention autorise la fédération à réaliser une surveillance sur le territoire de Raudin et bénéficié d'une assistance technique en matière environnementale. La Fédération apporte des préconisations relatives à des projets.

M. ALLETON indique que de nombreuses fraudes ont été répertoriées. En conséquence, il est proposé de mettre en place une signalisation adaptée et de faire respecter la réglementation en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de service avec la Fédération départementale de la Chasse, le coût annuel étant de 130 €.  
Adopté à l'unanimité.**

### **6-Convention avec ERDF :**

Dans le cadre, de l'embellissement de la ville, la commune s'engage à mandater une association pour réaliser des fresques sur les postes ERDF de la commune. Cela a pour objectif de lutter contre les tags et d'embellir les transformateurs.

Dans l'immédiat deux transformateurs seront réalisés, celui du centre bourg (thème à définir en réunion) et celui des Ecuries sur le thème du cheval.

ERDF versera à la commune 500€ pour ces réalisations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'embellissement avec ERDF.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **7-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIERE SCI BATIMAINNE :**

Par acte en date du 10 juin 2010, nous avons procédé à l'acquisition de l'ancien bâtiment d'EXAPAQ. Par courrier en date du 15 juin, le notaire nous sollicite afin que la commune prenne en charge le prorata de taxes foncières soit 2064€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser à procéder au versement de cette somme auprès de l'Etude DESHAYES ET ASSOCIES, notaires à Caen.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **8-FONDS REGIONAL DE SOLIDARITE COMMUNALE - Projet de construction d'un accueil périscolaire et extension du restaurant scolaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le programme présenté pour la construction d'un accueil périscolaire et l'extension du restaurant scolaire (cf note annexée) et de solliciter l'aide de la Région des Pays de la Loire au titre du Fond régional de Solidarité communale.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **9-DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**Le conseil prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiquées ci-dessous :**

#### **BUDGET COMMUNE**

| <b>DATE</b> | <b>NOMS FOURNISSEURS</b> | <b>LIBELLE</b>                                  | <b>MONTANT</b>     |
|-------------|--------------------------|---|--------------------|
| 12/10/2010  | LEBLANC CHROMEX          | Matériel illuminations Centre Bourg             | <b>3 935.43 €</b>  |
| 05/10/2010  | OUEST NETTOYAGE          | Bat École Primaire Accueil Périscolaire - Préau | <b>1 638.52 €</b>  |
| 05/10/2010  | QUALI-PROFIL             | Bat École Primaire Accueil Périscolaire - Préau | <b>7 315.72 €</b>  |
| 05/10/2010  | PAPIN BERNARD            | Bat École Primaire Accueil Périscolaire - Préau | <b>17 544.42 €</b> |
| 05/10/2010  | ALBATI                   | Bat École Primaire Accueil Périscolaire - Préau | <b>33 313.68 €</b> |
| 05/10/2010  | SMAC                     | Bat École Primaire Accueil Périscolaire - Préau | <b>17 612.76 €</b> |
| 05/10/2010  | LMBTP                    | Bat École Primaire Accueil                      | <b>70 265.49 €</b> |

|            |                                  |  |                    |
|------------|----------------------------------|--|--------------------|
|            |                                  | Périscolaire - Préau                                     |                    |
| 05/10/2010 | HRC                              | Bat École Primaire Accueil<br>Périscolaire - Préau       | <b>26 441.71 €</b> |
| 01/10/2010 | SIDERM - SMAEP                   | Voirie Pôle Santé<br>Alimentation en eau pose            | <b>5 645.20 €</b>  |
| 28/09/2010 | CRA SAS ARNAGE<br>RENAULT AGRIL. | Matériel Transport moteur<br>tracteur                    | <b>8 430.68 €</b>  |
| 27/09/2010 | QUALICONSULT                     | Bat Salle Omnisports Grand<br>Plessis Court Tennis       | <b>7 226.23 €</b>  |
| 27/09/2010 | OUEST COORDINATION               | Bat Salle Omnisports Grand<br>Plessis Court Tennis       | <b>2 242.50 €</b>  |
| 21/09/2010 | TELELEC RESEAUX                  | Bat WC Publics réseaux<br>électrique - Téléphone         | <b>2 427.64 €</b>  |
| 16/09/2010 | DESSIN CONSEIL &<br>COORDINATION | Voirie Pôle Santé<br>Coordination SPS Niveau 2           | <b>2 062.14 €</b>  |
| 03/09/2010 | SUN CITY                         | Mobilier Urbain 3 Kits<br>Abribus solaire                | <b>3 946.80 €</b>  |
| 02/09/2010 | ERDF                             | Voirie Pôle santé Travaux<br>raccordement électrique     | <b>5 812.78 €</b>  |
| 01/09/2010 | PIERRE MARYLENE &<br>CHRISTOPHE  | Bat École Primaire garderie –<br>Préau Mission sécurité  | <b>2 238.91 €</b>  |
| 01/09/2010 | QUALICONSULT                     | Bat École Primaire garderie –<br>Préau Mission sécurité  | <b>3 217.24 €</b>  |
| 01/09/2010 | JALERAN - COUTANT                | Terrains aménagement Loisirs<br>élagage école Prim.      | <b>4 931.17 €</b>  |
| 01/09/2010 | BALLON MICHEL                    | Terrains aménagement École<br>Primaire                   | <b>14 902.45 €</b> |
| 31/08/2010 | IRPL                             | Frais Études aménagement<br>carrefour à feux intelligent | <b>18 771.22 €</b> |
| 31/08/2010 | DAVID                            | Bat WC Public Travaux<br>maçonnerie                      | <b>10 649.79 €</b> |
| 31/08/2010 | IRPL                             | Voirie Pôle Santé frais études<br>avenant n° 1           | <b>2 290.34 €</b>  |
| 31/08/2010 | CONSEIL GENERAL DE LA<br>SARTHE  | Voirie Rte de Brette génie<br>civil réseau telecom.      | <b>4 908.00 €</b>  |
| 31/08/2010 | CONSEIL GENERAL DE LA<br>SARTHE  | Voirie Rte de Brette mise en<br>souterrain réseau élect. | <b>21 968.00 €</b> |

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

| DATE       | NOMS<br>FOURNISSEURS | LIBELLE  | MONTANT             |
|------------|----------------------|--|---------------------|
| 23/09/2010 | ROISNE               | Branchement EP –EU<br>BATI IMMO                  | <b>3 546.38 €</b>   |
| 07/09/2010 | BARENTON             | Réseaux station<br>modification & création<br>EU | <b>103 812.80 €</b> |

### **BUDGET ZAC DES HUNAUDIÈRES**

| DATE       | NOMS FOURNISSEURS | LIBELLE  | MONTANT           |
|------------|-------------------|--|-------------------|
| 30/09/2010 | ROISNE            | Modification trottoir et<br>entrée SCI VIOT              | <b>5 332.10 €</b> |
| 23/09/2010 | ROISNE            | Branchement EU et<br>Suppression branchement<br>existant | <b>3 638.80 €</b> |

|            |             |   |                    |
|------------|-------------|---|--------------------|
| 31/08/2010 | ERDF        | Transformateur extension<br>voie secondaire | <b>27 112.09 €</b> |
| 31/08/2010 | SCREG OUEST | Réalisation Entrée ART<br>MÉTAL 72          | <b>2 728.37 €</b>  |

### **10- ACHAT D'UN TERRAIN DANS LE CENTRE BOURG DE RUAUDIN**

La Commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AO n° 2 d'une superficie de 150m<sup>2</sup> sur laquelle existe une maison d'habitation, et AO 115 d'une superficie de 958m<sup>2</sup> correspondant à un terrain nu, situés 2 rue de Parigné l'Evêque à Ruaudin faisant l'objet de la succession BIGOT-DUTERTRE et appartenant de ce fait à Mme DUTERTRE résident 3 rue de la Bruyère à SPAY. Cette transaction se ferait au prix global forfaitaire de **122 000 € net vendeur auquel s'ajoutent les frais d'acquisition de 8000€ y compris les honoraires de négociation.**

Compte tenu de l'avis favorable des propriétaires et l'avis favorable des Domaines,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AO N°2 (150m<sup>2</sup>) et AO 115 m<sup>2</sup> (958m<sup>2</sup>) au prix 122 000 € net vendeur auquel s'ajoutent les frais d'acquisition de 8000€ y compris les honoraires de négociation, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE, Adopté à l'unanimité.**

### **11- INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Prochaines élections cantonales : le 20 et 27 mars 2011,
- 11 novembre 2010 : rendez vous à 9H30 place Marcel LETANG, cérémonie suivi d'un pot de l'amitié à la salle polyvalente,
- Repas des anciens : pour rappel : réparation des colis samedi après midi à 15H00 et distribution des colis le dimanche à partir de 9H00,
- **Informations du Pays du Mans :**

**Dans le cadre du renouvellement de CTU, il a été retenu par le bureau du Pays du Mans à la commune de Ruaudin :**

- 18 000€ pour la piste cyclable et le chemin piétonnier,
- 40 000€ pour le restaurant scolaire,
- 55 000€ pour le judo et la danse,

**CDL Départementale : il a été retenu 10 000€ pour les travaux de l'accueil périscolaire sur proposition de M. COUNIL**

**Ces dossiers devront être approuvés par le comité syndical du Pays du Mans.**

**ASSAINNISSEMENT :** les travaux de BARENTON relatifs à la modification et création des réseaux d'assainissement vers la nouvelle station d'épuration débuteront semaine prochaine. (1<sup>ère</sup> tranche du marché)

## 12-INFORMATIONS DES ADJOINTS :

### M. CORRE :

-Un conseil d'administration a été organisée au collège des Sources en présence de l'Inspecteur académie, le conseil général, la ville du Mans afin d'échanger sur les 210 élèves du collège VAL D'HUISNE qui vient de bruler.

Il a été proposé et accepté que le collège des Sources accueille ces élèves à compter de la rentrée de novembre. 64 Enfants de Ruaudin sont scolarisés au collège des Sources contre 111 à Parigné l'Evêque.

A noter que cette nouvelle inquiètent quelques pue les parents et qu'il nous appartient de les rassurer.

-Participation à de nombreuses Assemblées Générales (FA SI LA, Ruaudanim ...) : remerciement à la municipalité pour les subventions allouées mais également aux services techniques pour la préparation des locaux...

A noter que certaines associations s'essoufflent compte tenu du manque de bénévoles. D'autres associations ne savent pas si elles pourront continuer leur activité dans l'avenir et heureusement certaines sont en plein développement.

-A noter que l'amicale des Ecoles à un nouveau Président : Mme PEGGY CHEVALLIER

-L'information est donnée de l'arrivée prochaine de Mme Marie-Odile GUIBERT, animatrice Socioculturelle.

-prochaine vacances scolaires : organisation de tickets sports.

M. LISEMBART demande si nous avons été sollicités pour une éventuelle participation pour un voyage à l'étranger de collégiens dont le cout est important (environ 300€)

M. CORRE indique que pour le moment aucune demande n'été formulée.

### M. ALLETON :

- Ruisseau des Boires : Etudes et Chantiers a réalisé les travaux. Pas de problèmes spécifiques. A noter que le riverains avaient été informés..

-La semaine prochaine Culture et Liberté devrait intervenir pour l'entretien des fossés à proximité de la Colasière,

-fleurissement : M. DELAFOY, M. VERITE, M. HERISSON et moi-même sommes allés à la remise des prix du concours des villes et villages fleuris. Nous conservons notre deuxième fleur. Une seule ville a obtenu la troisième fleur sur les 5 départements.

-la mise en lumière du giratoire du lotissement Taillis Pressoir et des chevaux des Ecuries viennent d'être réalisés.

- Nous avons reçu un courrier de la DDE nous indiquant que nous devons retravailler sur le dossier du reboisement de la ZAC des Hunaudières. Un rendez vous va être pris avec un responsable.

### R. BLIN :

-extension de la ZAC des Hunaudières : les travaux avancent. Le goudronnage sera fait quand il y aura du bitume (la centrale est fermée).

Par la suite restera la pose des lampadaires et la pose du transformateur.

-un accord a été passé avec Météo France afin que nous puissions bénéficier de la météo à la semaine, ce qui permettra de faciliter l'intervention des services techniques.

### **13-QUESTIONS DIVERSES**

M. LISEMBART :

-des contrôles vitesses seront réalisés prochainement car il s'avère que le préventif n'est plus suffisant,

M. GOYET :

-nous devons lancer des consultations pour les assurances concernant la flotte automobile et la protection juridique. Compte tenu du contexte économique actuel, il est préférable de différer ces consultations.

A revoir convention avec l'ACO pour les 24 heures du Mans.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.**

**LE MAIRE**

**A. DELAFOY**